

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE LA DIFFUSION DES NOUVELLES VARIÉTÉS DE VIGNE RÉSISTANTES AU MILDIOU ET À L'OÏDIUM

par Rémy CAILLIATTE¹

L'Inra mène des programmes d'innovation en amélioration des plantes sur une large gamme d'espèces cultivées. L'objectif est triple : (i) maximiser l'efficacité du continuum entre la recherche académique et l'innovation, dans une logique de valorisation et de réalisation de preuves de concept, (ii) pallier à des défaillances du marché en positionnant ses activités d'innovation sur des cibles, espèces et/ou traits, orphelines et (iii) développer une recherche pour l'impact en explorant les conditions d'adoption des innovations par les partenaires socio-économiques.

Dans le cas spécifique des vignes résistantes au mildiou et à l'oïdium, le déploiement des variétés issues des travaux de l'Inra repose sur une démarche inédite de recherche participative pour répondre à une grande diversité d'enjeux de court, moyen et long terme.

Pour commencer, il convient de préciser que le contexte de ce déploiement est complexe en raison de la diversité des acteurs impliqués (du producteur au consommateur) et de leurs attentes et de la diversification brutale et sans précédent de l'offre variétale.

Pour répondre aux attentes fortes des filières, l'objectif est de mettre rapidement à disposition des producteurs, et de manière équitable, les innovations issues du travail de l'Inra. Or, nous nous situons en amont des schémas de commercialisation des bois et plants, simultanément aux étapes d'évaluation pour l'inscription au catalogue. Pour pallier cette difficulté, nous nous sommes appuyés sur le nouveau dispositif du classement temporaire qui a pour objectif d'évaluer l'adaptation des variétés nouvelles aux bassins de production français, dans le cadre d'expérimentations en conditions de production, pour accéder *in fine* à une autorisation de plantation. Dès lors, chaque nouvelle variété d'obtention Inra (Inra-ResDur et Inra-Bouquet) a fait l'objet d'une demande de classement temporaire pour permettre à des producteurs, candidats à leur plantation, d'accéder à ce matériel, dans un cadre expérimental.

Ce dispositif nous permet de maîtriser le déploiement des variétés pour lesquelles le risque de contournement des résistances au mildiou et à l'oïdium est le plus probable (Inra-Bouquet). Il prescrit par ailleurs, de manière contractuelle, l'intégration des parcelles inscrites au classement temporaire au réseau de l'Observatoire OSCAR pour contribuer à la surveillance biologique des vignobles.

A ce stade du déploiement, en raison de la biologie de l'espèce, l'offre de matériel est inférieure à la demande des producteurs. Il convient par ailleurs de mettre à disposition les variétés les mieux adaptées aux conditions spécifiques des producteurs, ce qui passe notamment par l'utilisation de porte-greffes adaptés. Ensuite, le matériel végétal diffusé n'est pas encore protégé par COV et requiert dès lors une traçabilité spécifique. L'intégration de l'ensemble de ces challenges a été permise par la mise en place d'actions concertées pilotées par l'Inra et l'IFV qui associent, selon les situations, les producteurs, les comités interprofessionnels, les Chambres d'agriculture, les Régions, FranceAgriMer et le Ministère de l'agriculture.

¹ INRA, UR GAFL
Remy.cailliatte@inra.fr

Pour illustrer ces démarches, nous présenterons le dispositif contractuel que nous avons co-construit pour encadrer le déploiement des variétés résistantes d'obtention Inra en Occitanie. Ce dispositif permet (i) d'engager la responsabilité collective des comités interprofessionnels dans l'accompagnement du dispositif auprès des producteurs adhérents, (ii) d'engager la responsabilité individuelle des producteurs dans le suivi de dispositions contraignantes mais nécessaires à son succès et (iii) de répondre aux obligations administratives et réglementaires associées aux autorisations de plantation. Ce dispositif permet également à l'Administration d'adapter le nouveau cadre réglementaire des autorisations de plantation et de le mettre à l'épreuve des réalités du terrain.

Efficacité de la mise à disposition, sûreté du matériel végétal, équité dans l'accès aux innovations gouvernent nos actions au service de la transition du vignoble français, pour élaborer un dispositif expérimental en production capable de monitorer les évolutions des pratiques et des pressions épidémiologiques à ce stade à l'échelle nationale.

Nous nous employons enfin à donner la possibilité à tous les vignobles d'avoir accès à ces innovations en accompagnant à court terme la possibilité de produire des vins en assemblage, à moyen terme via l'évolution des règles d'accès aux appellations et à long terme en intégrant les résistances pyramidées dans des cépages emblématiques.